



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Financement des écoles extérieures

La parité public-privé enfin rétablie



Après un long et difficile combat, je viens d'obtenir gain de cause !

Le 28 septembre dernier, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la proposition de loi qui abroge l'article 89 de la loi du 13 août 2004. Cet article avait suscité dès son adoption de très vives réactions de la part d'un grand nombre d'entre vous et je n'ai pas ménagé mes

efforts, au nom de l'AMF, pour parvenir à une solution équilibrée. Désormais, comme pour les écoles publiques extérieures, la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une école élémentaire privée sous contrat d'association d'une autre commune n'est due que dans les cas suivants :

- lorsque la commune de résidence ou, dans des conditions qui seront fixées dans un prochain décret, le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle participe, ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique ;
- ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école privée extérieure est liée : aux obligations professionnelles des parents, lorsque leur commune de résidence n'assure pas la restauration et la garde des enfants ; à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ; à des raisons médicales.

Ce texte d'apaisement permettra d'instaurer des relations plus sereines avec les écoles privées et confortera les écoles publiques de nos communes.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Réforme des collectivités territoriales



Le ministre de l'intérieur a présenté, devant le dernier Comité directeur, les principaux axes de la future réforme de l'organisation territoriale.

Sur les annonces faites par le ministre, concernant les grandes orientations de la réforme, l'Association des maires de France s'est très clairement positionnée : Elle est favorable à l'achèvement de la carte de l'intercommunalité avant les prochaines élections municipales, elle s'oppose à toute mesure conférant à l'Etat la possibilité de modifier les périmètres intercommunaux sans l'accord des élus. Sur ce point, aucune date butoir ne saurait être envisagée. Prenant acte du respect du cadre communal pour l'élection des conseillers communautaires, l'Association déplore la fixation par la loi du nombre et de la répartition des sièges dans les organes délibérants des communautés.

L'AMF a été entendue sur le caractère volontaire que doivent revêtir les « communes nouvelles » tant en matière de création que de périmètre et refuse qu'une incitation financière à leur mise en place soit ponctionnée

sur la dotation globale de fonctionnement des communes et des intercommunalités. Persuadée de la nécessaire reconnaissance du fait métropolitain, l'association estime que le statut de métropole doit être réservé aux quelques très grands pôles urbains et ne doit pas conduire à vassaliser les communes ni en terme de compétences, ni en terme de pouvoir fiscal.

L'AMF est par ailleurs favorable à l'assouplissement des conditions d'exercice des compétences des communautés et considère néanmoins que tout nouveau transfert doit être décidé selon une majorité suffisante des communes membres.

Ouverte au transfert automatique de certaines attributions de police du maire au président de communauté, l'AMF s'y oppose concernant la police de la circulation et du stationnement. Enfin, se félicitant que la clause générale de compétence soit maintenue aux communes, elle estime inopportun tout encadrement des cofinancements entre collectivités territoriales.



LA VIE DE L'AMF

Réforme de la TP
Propositions du bloc local

P.2

PARTENARIATS

Rubans du patrimoine
Lauréats

P.3

PRATIQUE

Développement durable
Loi Grenelle 1

P.4

BLOC NOTE

AD 73
Politiques
environnementales

P.6

Prévention des inondations

Le Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) et les associations nationales d'élus se mobilisent pour définir une stratégie nationale.

La transposition, avant fin novembre 2009, de la directive communautaire sur la gestion des inondations représente une opportunité



pour doter la France d'une stratégie nationale de prévention des inondations à la hauteur des enjeux. La France est, en effet, soumise à

une forte exposition en la matière et le risque est réel d'une déstabilisation durable de bassins économiques entiers. C'est pourquoi, à l'initiative du CEPRI et de l'AMF, les associations nationales de collectivités locales se sont mobilisées pour favoriser une nouvelle stratégie de lutte contre les risques de paralysie de notre économie par une crue majeure. Cette mobilisation s'est traduite par une déclaration commune présentée, lors d'une conférence de presse le 16 septembre dernier, par Eric Doligé, Président du CEPRI, sénateur du Loiret et Denis Merville, président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF.

Un amendement du Gouvernement au projet de loi Grenelle 2, transposant la directive, et qui sera discuté début octobre au Sénat, répond pour l'essentiel aux demandes des élus : implication de toutes les parties intéressées, et en particulier des collectivités territoriales, dans l'élaboration d'une stratégie nationale et de critères nationaux caractérisant l'importance du risque d'inondation, dans l'instauration aussi de plans de gestion de ces risques à l'échelle du bassin hydrographique (ou d'un groupement de bassins) pour permettre notamment la diminution des dommages potentiels sur les "territoires à risque d'inondation important", dont la liste sera arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.

TP : les propositions du bloc local

Le 15 septembre, l'Association des maires de France, avec l'AMGVF, la FMVM, l'APVF, l'AMRF, l'AdCF et l'ACUF, ont présenté à la presse les conditions qu'elles estiment nécessaires pour une réforme réussie de la taxe professionnelle (TP). Elles ont constaté que cette réforme ne se borne pas à moderniser l'assiette de l'impôt économique, mais modifie aussi la répartition des ressources entre les différents échelons territoriaux, dans des conditions qui soulèvent l'opposition de toutes les collectivités.

En l'état actuel du texte, la cotisation « valeur ajoutée » est affectée aux seuls départements et régions ; le bloc local bénéficierait uniquement de la cotisation foncière et percevrait la taxe d'habitation des départements et la taxe sur le foncier bâti des régions. Ce choix d'affectation des ressources aboutit à dissocier gravement le lien existant entre les entreprises et les communes et communautés qui les accueillent, risquant ainsi de mettre en danger la réussite de la réforme engagée.

C'est pourquoi des propositions communes ont

été soumises à plusieurs reprises au Gouvernement, consistant à affecter au bloc communal une part de la cotisation sur la valeur ajoutée. Par exemple, les départements pourraient conserver en contrepartie leur part actuelle de taxe d'habitation, et les régions leur part de taxe sur le foncier bâti.

Lors du Comité des finances locales du 29 septembre, la ministre de l'Economie a indiqué que la ventilation de la cotisation complémentaire n'était pas figée, et que ce serait au Parlement de décider l'affectation de celle-ci, vraisemblablement entre les régions, les départements et les communautés.

Toutes les associations représentant les communes et les communautés veilleront à ce que celles-ci perçoivent une part significative de cette cotisation.

Cette réforme ne doit être qu'une première étape sur la voie de la réforme d'ensemble de la fiscalité locale ; le chantier fiscal reste ouvert, et devra s'accompagner de la mise en place d'un dispositif de péréquation pleinement adapté au système fiscal.

EN BREF

92e Congrès des maires

Il se déroulera du 17 au 19 novembre 2009 au Parc des expositions de Paris, et a pour thème : « Entre crise et réformes : le maire, force de proximité ». Par ailleurs, la Journée Outre-mer aura lieu le lundi 16 novembre 2009 à l'Hôtel de ville de Paris. Entre crise et réformes, telle est bien la situation dans laquelle les maires se trouvent placés aujourd'hui.

C'est au moment même où ils sont sollicités pour atténuer les effets économiques et sociaux de la crise, et pour mettre en œuvre les nombreux changements introduits dans la plupart des politiques publiques, que des réformes sont susceptibles de modifier de façon radicale l'exercice de leur fonction de proximité, qu'il s'agisse de la réforme de la taxe professionnelle ou de la réforme territoriale. L'AMF s'attachera, au cours de ce Congrès, à faire en sorte que cette force de proximité ne sorte pas affaiblie par ces réformes.

Pré-programme actualisé sur www.amf.asso.fr

Projet de loi sur le changement de statut de la Poste

A la demande du Bureau de l'AMF, Christian Estrosi a été saisi pour obtenir des assurances sur la pérennité du Fonds postal national de péréquation, fragilisé en particulier par la réforme de la taxe professionnelle. L'AMF souhaite également connaître sa position sur les éventuelles conséquences de l'ouverture totale à la concurrence le 1er janvier 2011, sur les incidences du changement de statut sur la sécurité juridique des conventions que les maires ont signées ou signeront pour les agences postales communales ou intercommunales ainsi que sur la possible assimilation de l'aide communale au maintien des points de contact postaux au régime des aides d'Etat au sens communautaire. Brice Hortefeux a été sollicité, dans le même temps, sur la question de la mise à disposition de personnel communal auprès de l'opérateur postal qui deviendrait une société anonyme.

Pour en savoir plus : www.amf.asso.fr (BW9753)

PARTENARIATS

RUBANS DU PATRIMOINE LAURÉATS 2009



La 15e édition du concours "les rubans du patrimoine"

s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix nationaux, le mercredi 30 septembre, à la Fédération Française du Bâtiment. Les maires de La Cavalerie (Aveyron), Avrillé (Maine-et-Loire), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Saint-Pantaléon de Lapleau (Corrèze) et La Charité-sur-Loire (Nièvre) ont reçu les prix nationaux des présidents des quatre partenaires : l'AMF, Dexia Crédit Local,

la Fondation du Patrimoine et la FFB. Cette cérémonie a été également l'occasion de lancer l'édition 2010 de ce concours dont le but est de récompenser des communes et structures intercommunales ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les dossiers de candidature, téléchargeables sur www.batiportail.com (rubrique les rubans du Patrimoine), devront être déposés au plus tard le 30 janvier 2010.

CONTACT Fédération Française du Bâtiment - Tél. 01 40 69 51 73

d'insertion professionnelle, d'engagement citoyen, de désenclavement pour les jeunes de nos territoires.

CONTACT 01 53 41 81 94

<http://www.cites-unies-france.org>

ENFANCE PETITS CITOYENS

A l'occasion du 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant qui aura lieu le 20 novembre 2009, l'association « Les petits citoyens » qui vise à



développer l'esprit civique et la citoyenneté chez les enfants de 7 à 11 ans met à votre disposition un kit pédagogique pratique afin de permettre à l'enfant de découvrir les 30 droits des enfants tout en s'amusant. Ce kit à destination des écoliers est composé d'un DVD de 30 mini clips sous forme de dessins animés, d'un album BD « panique au Pacoolici ! », d'un guide pédagogique détaillé pour l'enseignant et de 30 livrets illustrés pour tout savoir sur les droits des enfants avec des jeux et des tests de connaissance. (Coût du kit « Tous les enfants ont des droits » : 55 euros TTC, tous frais de port inclus). Informations sur www.lespetitscitoyens.com.

CONTACT Contact : Catherine Jacquet. catherine@lespetitscitoyens.com

BATIMAT 2009 ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Au sein de la « Gestion Durable des Bâtiments », BATIMAT 2009, en partenariat avec la Fédération Nationale des Syndicats d'Architectes d'Intérieur (FNSAI) et le Conseil National Handicap, accueillera un espace dédié à l'Accessibilité pour Tous.

Cet espace permettra d'apporter des réponses aux questions pratiques et réglementaires des professionnels, de découvrir des réalisations exemplaires et des solutions innovantes présentées par les industriels de l'habitat, du bâtiment, de l'équipement et de l'urbanisme.

CONTACT FNSAI - Xavier Gallin.

Tél : 01 40 16 13 33

INTERNATIONAL RENCONTRES DE LA JEUNESSE

Dans le cadre d'un partenariat avec le Haut Commissaire à la Jeunesse et les associations d'élus, Cités Unies France organise les 2èmes Rencontres de la jeunesse à l'international, les 26 et 27 novembre 2009, à l'Hôtel de Ville de Montreuil.

Ce rassemblement national des acteurs de la mobilité internationale (institutions, collectivités, fédérations, mouvement associatif) permettra la rencontre et le dialogue entre spécialistes, élus, professionnels et intervenants favorables à la construction d'une véritable politique de la jeunesse à l'international. Il sera l'occasion d'échanger et de débattre autour d'ateliers portant sur l'international comme outil

ENVIRONNEMENT COLLOQUE « TERRITOIRE, ÉVALUATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Organisé depuis 2006 par la ville de Rueil-Malmaison en partenariat avec le Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable, la 4e édition de ces Rencontres aura lieu le 20 novembre prochain. La manifestation a réuni, en 2008, plus d'une centaine de décideurs, élus, experts et cadres dirigeants. Les enjeux et perspectives de Copenhague, l'évaluation des politiques territoriales, la mutualisation des bonnes pratiques seront notamment au programme de cette journée.

Renseignements et inscriptions au 01 41 39 08 96

AGENDA

➤ 20 OCTOBRE

- Co-présidence de la présentation du Manifeste des MJC *
- Groupe de travail Fonction publique territoriale

➤ 21 OCTOBRE

- Participation aux 3es rencontres internationales des PPP *
- Entretien avec Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique *

- Commission Europe

➤ 22 OCTOBRE

- Participation à la plénière « Grenelle de l'environnement : quelles avancées concrètes pour la gestion des déchets » aux Assises de La Baule *

➤ 27 OCTOBRE

Conférence de presse de lancement de la médiation de l'eau avec la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

* Rendez-vous de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



COMMANDE PUBLIQUE RÈGLES DES TRANSACTIONS

La circulaire du 7 septembre 2009 fait le point sur les règles applicables à la conclusion et à l'exécution des transactions dans le domaine contractuel.

Après avoir noté la timidité de l'administration dans le recours au protocole transactionnel, la circulaire fait valoir les avantages qu'il présente : règlement rapide et amiable des différends, gestion économe des deniers publics, allègement de la charge des juridictions.

L'objectif affiché est donc d'encourager le recours à la transaction dans l'hypothèse où des prestations ont été fournies ou réalisées en dehors de toute base contractuelle, notamment lorsque le marché est entaché de nullité. Dans ce cas de

figure en effet, la transaction constitue un titre exécutoire permettant le paiement des prestations effectuées.

Dans cette perspective, la circulaire précise les règles de négociation, de rédaction ou encore de calcul de l'indemnisation du titulaire. Elle rappelle sur ce dernier point le principe selon lequel seules les dépenses utilement exposées au profit de l'administration peuvent faire l'objet d'une indemnisation. Elle attire également l'attention sur le respect des règles de compétence relatives à l'autorisation et à la signature des transactions.

Référence : circulaire du 7 septembre 2009 (JO du 18 septembre 2009)

territoires assurant leur connexion.

- En matière de déchets ménagers, la loi prévoit plusieurs objectifs : réduction de la production de déchets de 7 % par an pendant 5 ans, recyclage de 45 % des déchets ménagers en 2015, recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers d'ici 2012. Afin de permettre d'atteindre ces objectifs, l'Etat prendra un ensemble de mesures, notamment : instaurer une TGAP sur les tonnages de déchets traités dans les usines d'incinération et les centres de stockage, proposer un cadre législatif permettant la mise en place d'une tarification incitative, réviser et compléter le cadre législatif et réglementaire des filières de collectes sélectives, exiger une justification

du dimensionnement prévu avant d'autoriser toute implantation d'une nouvelle unité de traitement, apporter un soutien aux collectivités territoriales pour la mise en place de plans locaux de prévention.

- Enfin, après avoir souligné que les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de l'environnement et du développement durable, le texte de loi prévoit une généralisation des bilans en émissions de gaz à effet de serre et des plans climat énergie territoriaux, en cohérence avec les agendas 21 locaux. Par ailleurs, les agendas 21 pourront être utilisés comme outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Référence : Loi n°2009-967 du 3 août 2009



ENVIRONNEMENT LOI GRENELLE 1

Votée le 3 août 2009, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a plusieurs implications pour les collectivités locales.

- Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, les communes sont invitées à engager des programmes de rénovation thermique de leurs bâtiments. Par ailleurs, les permis de construire délivrés à partir de 2012 devront prévoir une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh par mètre carré et par an. Les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants sont également incités à réaliser des plans

climat énergie territoriaux. Les documents d'urbanisme doivent permettre de lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles en proposant des indicateurs et en fixant des objectifs chiffrés en la matière. Ils doivent également s'attacher à lutter contre l'étalement urbain, à préserver la biodiversité, à créer un lien entre densité et desserte par les transports en commun. L'Etat encouragera la réalisation d'éco-quartiers.

- L'Etat a pour objectif de créer d'ici 2012 une trame verte et une trame bleue élaborées en association avec les collectivités territoriales. Elles comprennent des espaces protégés et des



MARCHÉS PUBLICS CLARIFICATION

Le décret du 2 septembre 2009 vise deux objectifs principaux intéressant directement les collectivités locales.

Le premier objectif est de supprimer certaines incohérences dans les dispositions du Code des marchés publics, à la suite des modifications adoptées en décembre 2008 dans le cadre du plan de relance de l'économie. Il s'agit, pour l'essentiel, de tirer les conséquences de la suppression de la double enveloppe pour la remise des candidatures et des offres en appel d'offres ouvert (art. 57 et 160 du Code) ou encore de changer la dénomination de la « Commission des marchés publics de l'Etat » en « Commission consultative des marchés publics », qui est

désormais accessible aux collectivités locales (art.129 du Code).

Le second objectif est de clarifier les dispositions du Code qui peuvent poser, selon les termes de la DAJ de Bercy, des difficultés récurrentes aux acheteurs publics.

Ces clarifications concernent notamment la compétence de la Commission d'appel d'offres (CAO) pour rejeter une offre anormalement basse dans les marchés formalisés ou encore le régime de modification de l'avance par avenant.

Référence : décret n°2009-1086 du 2 septembre 2009 tendant à assurer l'effet utile des directives 89/665/CEE et 92/13/CEE (JO du 4 septembre 2009)

Projet de loi de finances pour 2010

Le projet de loi de finances pour 2010 comporte en son article 2 (59 pages) la réforme de la taxe professionnelle. Mais d'autres mesures auront un impact sur les collectivités :

- revalorisation forfaitaire des valeurs foncières : + 1,20 %,
 - évolution des concours financiers aux collectivités (hors FCTVA) égale à la moitié de l'inflation prévisionnelle pour 2010 : + 0,60 %,
 - évolution de la DGF égale à la moitié de l'inflation : + 0,60 %,
 - évolution de la part « garantie » de la dotation forfaitaire des communes : - 3,50 %,
 - évolution des dotations d'équipement (indexée sur l'inflation et non plus sur la formation brute de capital fixe) : + 1,20 %.
- Selon l'exposé des motifs, ces évolutions correspondent à « la poursuite de l'association des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques ». La hausse de + 0,60 % des crédits de la DGF correspond, pour les communes et EPCI, à 140 millions supplémentaires, par rapport à

23,352 milliards en 2009.

Toutefois, la prise en compte des nouvelles résidences secondaires (+ 220.000) et de l'évolution désormais annuelle de la population entraîne un prélèvement de 41,4 millions pour les communes et de 17 millions pour les EPCI.

Les dotations population et superficie des communes n'évolueront que de + 0,45 %, et la part salaires de + 0,30 %. Globalement, la dotation forfaitaire est en diminution de 1,04 %. Quant à la DSU, la situation 2009 est figée pour 2010 : les critères de répartition et le nombre de communes bénéficiaires restent inchangés. Celles-ci devraient percevoir une dotation en progression de + 3,44 %. Sous réserve des décisions du CFL, la DSR pourrait progresser du même taux.

Enfin, le FCTVA évolue de 373 millions (+ 6,37 %), sans précision sur les conséquences de la disposition instituée par le plan de relance (versement en année n + 1).

EN SAVOIR + www.amf.asso.fr

PANIER DU MAIRE UN DÉCALAGE PERSISTANT

Réalisé en partenariat avec Dexia Crédit Local, l'indice de prix des dépenses communales affiche depuis le début de sa publication, en novembre 2005, une progression plus rapide que celle constatée pour l'inflation (hors tabac).

Même si, au premier trimestre 2009, l'indice connaît une baisse de 0,7% par rapport au trimestre précédent, contre - 0,4% pour l'inflation pour la même période, l'écart sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) demeure toujours dynamique (+1,4 point). En effet, l'indice enregistre une augmentation de 3,6% contre une hausse de 2,2% pour l'inflation. Une nouvelle fois, cet écart reflète la hausse mécanique des dépenses subie par les communes du seul fait de la hausse des prix alors même que les coûts liés à l'amélioration

qualitative des services et à l'impact des normes ne sont pas pris en compte. Cette situation illustre la perte de pouvoir d'achat des communes et risque de s'inscrire dans la durée, compte tenu des perspectives pressenties en ce qui concerne l'évolution des concours financiers de l'enveloppe normée. Dossier complet accessible sur www.amf.asso.fr (réf BW 8105).

BARÈME E RÉUNIONS DE CONCERTATION

Une synthèse des débats régionaux à propos du nouveau barème « emballages » est en cours de rédaction. Les propositions concrètes seront examinées par le comité technique, qui les intégrera dans l'ensemble des pistes retenues pour élaborer le nouveau barème. Il est encore possible de faire parvenir de nouvelles propositions par e-mail à l'AMF.
Contact : soberle@amf.asso.fr

Protocole relatif aux terrains de football

Avec la reprise des compétitions de football et l'arrivée de la période hivernale, l'AMF rappelle qu'elle a signé avec la FFF un protocole d'accord relatif à la praticabilité des terrains en périodes d'intempéries.

Ce protocole vise à assurer le respect des arrêtés de non-praticabilité des terrains de football pris par les maires. Les arbitres ne peuvent plus contester les décisions prises par les élus et, de ce fait, les matchs ne sont pas joués. Il limite aussi les sanctions pour non-jeu. L'application de ce protocole est liée à la conclusion par la commune d'une convention téléchargeable sur www.amf.asso.fr (Réf: BW8331)

Antennes relais

L'appel à candidature pour les expérimentations de diminution du seuil d'exposition du public aux champs électromagnétiques et de nouvelles formes de concertation locale a été lancé le 18 septembre (10 à 20 communes seront retenues pour l'abaissement des seuils d'exposition et 5 autres pour les nouvelles formes de concertation locale).

Les communes peuvent se porter candidates jusqu'au 31 octobre 2009, elles seront sélectionnées au début du mois de novembre et les expérimentations se dérouleront entre novembre 2009 et avril 2010.

Information : www.developpement-durable.gouv.fr.

Sécurité routière

Le Groupe Michelin met gratuitement à disposition des automobilistes et des motards, sur demande des communes, et dans la limite des stocks disponibles, une aire de gonflage des pneus (le BIB Gonfleur) afin d'améliorer la sécurité routière.

Pour plus d'information : Groupe Michelin. Tél. 01 45 66 12 34



Décentralisation

A l'heure des débats sur la réforme territoriale et le remplacement de la taxe professionnelle, le maire de Sceaux et vice président de l'AMF, Philippe Laurent fait l'inventaire des poncifs entendus sur la décentralisation : collectivités dépen-sières, millefeuille territorial. Autant d'idées reçues passées au crible pour mieux rappeler l'engagement des élus locaux dans le développement de leurs territoires.

Philippe Laurent, éditions LGDJ, 20 euros



Coopération décentralisée

Le ministère des Affaires étrangères et européennes a lancé, le 15 septembre dernier, son Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures. Il recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales

françaises. Près de 12129 projets de coopération décentralisée, menés par 4756 collectivités territoriales françaises. avec 9889 collectivités partenaires de 140 pays y sont répertoriés à ce jour : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/fr/ontoffice/bdd-monde.asp>



Politiques environnementales

Dans le cadre des Rencontres de la gestion locale, la Fédération des maires de Savoie organise le 29 octobre prochain, de 14h30 à 17h30, à Chambéry, une réunion d'information sur le thème « Conduire des politiques environnementales à l'échelon communal ».

Cette réunion sera co-animée par l'ADEME Rhône-Alpes, EDF-SUEZ Sillon Alpin et EDF Rhône-Alpes Auvergne.

CONTACT Mairie 2000. Tél. 01 44 18 13 97



RTE

L'AD de la Haute-Loire propose le 30 octobre prochain aux élus de

son département une visite du poste de transformation électrique de Pratclaux de RTE. Cette visite sera précédée d'une réunion sur le thème « Réseau de transport de l'électricité » (RTE). En septembre dernier, la visite du poste de transformation de Saint-Laurent-d'Andenay en Saône-et-Loire avait rencontré un fort succès auprès des élus participants.

CONTACT Mairie 2000.

Tél. 01 44 18 13 97



Enquête

L'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés et le ministère des Affaires étrangères et européennes (Direction à l'action extérieure des collectivités territoriales) mènent, jusqu'au 5 novembre 2009 une enquête à laquelle les communes sont invitées à participer : <http://www.an-patrimoine.org/index-module-orki-page-view-id-789.html>. L'idée est de réaliser un vademecum « Patrimoine et coopération décentralisée ».

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Comité des régions : Michel Delebarre, maire de Dunkerque – 59 ; Jean-Louis Joseph, maire de La Bastidonne – 84 ; Christophe Rouillon, maire de Coulaines – 72 ; François Commeinhes, maire de Sète – 34 ; Jacques Blanc, maire de La Canourgue – 48 ; Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne (titulaires) Jean-Michel Daclin, adjoint au maire de Lyon – 69 ; Claudine Ledoux, maire de Charleville-Mézières – 08 ; Philippe Bodard, maire de Mûrs-Erigné – 49 ; Rose-Marie Falque, maire de Azerailles – 54 ; Yves Pages, maire de Saint-Georges – 82 ; Rachel Paillard, maire de Bouzy – 51 (suppléants)

Observatoire national des zones urbaines sensibles : Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois – 93 (titulaire) – Olivier Carre, adjoint au maire d'Orléans – 45 (suppléant)
Commission chargée de donner un avis sur l'agrément des contrôleurs

AGENDA DES AD

17 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires de l'Oise
- Assemblée générale de l'Association des maires du Morbihan *

24 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires des Pyrénées orientales *
- Assemblée générale de l'Association des maires de Loire Atlantique

7 NOVEMBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires de la Marne

9 NOVEMBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires du Calvados

14 NOVEMBRE

- Assemblée générale de l'Association des maires des Vosges

* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF



POLITIQUES

Budget 2010 : ce qui attend les maires

DOSSIER

Logement : les stratégies des collectivités

SPÉCIAL CONGRÈS DES MAIRES

Les rapports introductifs des débats et ateliers (2e partie)

PRATIQUE

La responsabilité pénale des élus

SUR
www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 262, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411. ISSN : 1760-9712 Crédits photographiques : © Florence Daudé p.1